

— et, sur ce point, le texte cité viendrait à l'appui de ma thèse, — par la raison que s'il y avait eu plusieurs chapelles ou églises dans le bourg d'Ars, ce qui n'est rien moins que probable, Aymar du Rivail n'aurait pas manqué d'employer une autre expression, et qu'il a bien voulu dire *son territoire et son église*, sa *petite église*, sa *chapelle*, « ejus territorium cum sacello. » Chorier ne parle également que d'une église. Que M. Macé veuille bien se rappeler ce qu'il a si justement exprimé ailleurs (1) : « Il ne faut jamais faire dire aux textes plus qu'ils ne disent en réalité, sans quoi les quelques notions qui en résultent se trouvent bientôt noyées sous la glose et des commentaires dont l'imagination fait tous les frais. »

Par occasion, je présenterai à M. Macé une observation d'une autre nature, ne devant pas, puisque ceci touche un peu à mon sujet, laisser s'accréditer, sans la relever, une erreur assez considérable que je ne veux que signaler sans prétendre la résoudre.

J'ai raconté plus haut la fondation de la Chartreuse de la Sylve-Bénite en 1116. Un manuscrit de l'Ordre, dont les *Annales* repoussent l'opinion, voulait que cette Maison n'eût été fondée qu'en 1130 par un comte de Clermont-Tonnerre. M. Macé (2) prétend que les seigneurs de Clermont n'ont porté le nom de Clermont-Tonnerre que depuis le commencement du XVII^e siècle. Ce serait là, si l'on s'en rapporte au texte des *Annales* (3), une grave erreur, puisqu'elles leur donnent déjà ce nom au commencement du XII^e siècle, époque de la fondation du couvent de la Sylve : *Tornudurensis comes unus è quatuor baronibus Delphinatûs*.

Il est vrai que les *Annales* furent rédigées au commence-

(1) Guide-Itin. des ch. de fer du Dauph. ; *Voiron*, p. 20.

(2) Guide-Itin. des ch. de fer du Dauph. ; *Rives et ses environs*, p. 83.

(3) V. la Pièce justificative A.